

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Participation au salon de l'agriculture

Séance du 13 mars 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°14

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 6

- dont « pour » : 6

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame, MADI OUSSENI Mohamadi.

Absents :

ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOURM Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty SOILIH, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maanrifa

Secrétaire de séance : Papa AHMED COMBO

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Chaque année depuis 60 ans, est organisé à Paris le Salon International de l'Agriculture. Un rendez-vous incontournable pour le monde agricole qui permet la présentation des animaux d'élevage, des produits du terroir et de la gastronomie régionale et internationale. En plus des agriculteurs français, il compte plus de 1 000 exposants qui proviennent de nombreux pays.

Par délibération n°93 du 30/11/2022 le conseil communautaire avait décidé dans le cadre d'une convention avec la chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte, le déplacement et le séjour de deux acteurs professionnels de la 3CO au SIA à raison de 3000€ par personne, dans l'objectif de mettre en avant le producteur et le savoir-faire local sur des produits valorisables à l'export et de soutenir toute initiative innovante qui s'inscrit dans une démarche de labélisation, de recherche de clients, de mise en réseau national ou internationale.

Considérant l'intérêt pour les agriculteurs du territoire de continuer à participer au SIA pour pouvoir présenter leur savoir-faire et leurs produits ;

Considérant toutefois les difficultés organisationnelles et de suivi rencontrées dans le cadre partenarial mis en œuvre en 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique et de la commission vie sociale en date du 15 janvier 2024,

LE CONSEIL communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **D'accorder une subvention d'un montant de 7.500 € à l'association Saveurs et Senteurs pour la prise en charge des frais de déplacement, de séjour, d'accès et de location d'emplacements de 2 acteurs professionnels de la 3CO au salon international de l'agriculture prévu du 24 février au 3 mars 2024 au parc des expositions à Paris.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/03/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**